



CentraleSupélec



CentraleSupélec

Création du nouveau Grand Établissement



Hervé Biaisser, Directeur de CentraleSupélec

6 janvier 2015 | Le décret portant création de CentraleSupélec a été publié le mercredi 31 décembre 2014 au Journal Officiel.

CentraleSupélec, Établissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel, constitué sous la forme d'un Grand Établissement est placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

CentraleSupélec est née du rapprochement de l'École Centrale des Arts et Manufactures et de l'École Supérieure d'Électricité. La création de CentraleSupélec met un terme à l'existence juridique et administrative des établissements

précédemment cités.

Les orientations politiques et les choix stratégiques de la nouvelle institution seront présentés dans le cadre d'un projet de contrat quinquennal 2015-2019.

La création de CentraleSupélec, est le fruit d'une longue collaboration entre les deux écoles, engagée dès 1969 avec la mise en place du concours homonyme commun. Depuis 2009, l'École Centrale Paris et Supélec n'ont cessé de renforcer leurs partenariats et collaborations dans l'objectif de couvrir la totalité de leurs activités (formation initiale, recherche et formation continue) et d'affirmer les valeurs partagées d'excellence, d'innovation, d'entrepreneuriat, d'ouverture internationale et de leadership.

Aujourd'hui CentraleSupélec a l'ambition de devenir un pôle de référence dans le domaine des sciences de l'ingénierie et des systèmes et une École leader dans l'enseignement supérieur et la recherche, classée parmi les meilleures institutions mondiales.

Le Décret n° 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec

Publics concernés : usagers et personnels de l'Ecole centrale des arts et manufactures (ECAM) et de l'Ecole supérieure d'électricité (Supélec).

Objet : création d'un nouvel établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, constitué sous la forme d'un grand établissement dénommé « CentraleSupélec », regroupant l'Ecole centrale des arts et manufactures et l'Ecole supérieure d'électricité. Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1er janvier 2015. Les dispositions transitoires prévoient la constitution des instances de gouvernance provisoire du nouvel établissement et de représentation des personnels. Elles prévoient également que les étudiants inscrits dans les établissements préexistants sont inscrits dans le nouvel établissement.

Notice : le décret crée un nouvel établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, constitué sous la forme d'un grand établissement dénommé « CentraleSupélec », regroupant l'Ecole centrale des arts et manufactures, établissement public d'enseignement supérieur, et l'Ecole supérieure d'électricité, association régie par la loi du 1er juillet 1901. CentraleSupélec assurera l'ensemble des activités actuellement exercées par ces deux écoles, dont il est autorisé à recevoir les biens, droits et obligations à compter de la date d'effet de la dissolution de l'association gestionnaire. L'établissement est placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Il a pour mission principale la formation d'ingénieurs après recrutement principalement par voie de concours ainsi que la formation de cadres et de docteurs hautement qualifiés pour les secteurs public et privé de la vie économique et de la recherche. Il délivrera notamment des diplômes nationaux et des titres d'ingénieurs diplômés. L'administration de CentraleSupélec sera assurée par un directeur, nommé par décret du Président de la République, assisté d'un comité exécutif, d'un conseil scientifique et d'un conseil des études, et par un conseil d'administration, composé notamment de personnalités extérieures, en particulier du monde économique. Le règlement intérieur complétera, dans le respect des principes d'autonomie et de démocratie, les règles d'organisation et de fonctionnement de l'établissement.

Le Décret peut être consulté dans son intégralité sur le site Légifrance :

www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=?cidTexte=JORFTEXT000030001939&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id

1 École, 4 Campus

CentraleSupélec se compose de 4 campus situés à Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), à Gif-sur-Yvette (Essonne), à Metz (Moselle) et à Rennes (Ille-et-Vilaine).

En 2017, le campus de Châtenay-Malabry laissera place à celui de Gif-sur-Yvette, sur le plateau de Saclay, où deux nouveaux bâtiments supplémentaires seront construits.

Le Siège de CentraleSupélec se situe sur le campus de Gif-sur-Yvette, 3, rue Joliot Curie, Plateau du Moulon, 91190 Gif-sur-Yvette.

Direction

Hervé Biaußer, actuel Directeur de Centrale Paris et Directeur général de Supélec, est nommé Directeur du nouveau Grand Etablissement, selon les termes du décret de création de CentraleSupélec. Deux Directeurs adjoints l'assisteront dans ses fonctions. Au début de cette année 2015, le premier conseil d'administration de CentraleSupélec se réunira et votera le budget du nouvel établissement.

Prière de trouver ci-joint la biographie d'Hervé Biaußer

2 diplômes

CentraleSupélec proposera ses deux diplômes d'ingénieurs existants (le diplôme d'ingénieur centralien et le diplôme d'ingénieur Supélec), jusqu'en 2020, année de la délivrance d'un diplôme d'ingénieur unique.

Un acteur fort et engagé de l'Université Paris-Saclay

Centrale Paris et Supélec ont beaucoup contribué à la définition du projet « Campus de Saclay » et à sa labellisation comme Initiative d'Excellence (IDEX), préfigurant l'Université Paris-Saclay. Celle-ci constitue pour CentraleSupélec une opportunité unique d'accès à un environnement scientifique de classe mondiale, mais aussi à une visibilité et un positionnement exceptionnels à l'international.

« L'objectif de CentraleSupélec est de s'affirmer comme l'un des leaders de l'Université Paris-Saclay, de développer des partenariats avec tous les acteurs du Plateau et en particulier ses voisins du quartier du Moulon, et de générer des projets et des idées nouvelles contribuant au bon établissement et au bon développement de l'Université »

Hervé Biauxser, Directeur de CentraleSupélec

Une ambition mondiale

La mondialisation, renforcée par l'avènement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), continue de bousculer tous les domaines d'activité qui y sont exposés. C'est le cas depuis le début du siècle de l'enseignement supérieur, où cette évolution est accélérée par quatre grandes tendances :

- l'importance pour les Etats de pouvoir s'appuyer sur des ensembles universitaires de grande qualité pour construire la société de l'information et de l'innovation ;
- la poursuite de la croissance des besoins de formation et du nombre d'étudiants dans le monde (plusieurs millions d'étudiants supplémentaires par an, essentiellement en Asie) ;
- l'arrivée des pays émergents, Chine, Inde et Brésil, et un jour prochain l'Afrique ;
- le développement vertigineux de la société numérique, qui va profondément modifier les métiers de l'enseignement supérieur et l'équilibre des institutions.

La conséquence majeure de ces évolutions est que la compétition entre les meilleures institutions va s'amplifier pour le recrutement des meilleurs enseignants-chercheurs, des meilleurs élèves, et pour le partenariat avec les plus grandes entreprises.

« En créant CentraleSupélec, au sein de l'Université Paris-Saclay, les deux Ecoles se donnent les moyens de réaliser une grande ambition : devenir l'une des institutions de référence à l'échelle mondiale, parce que CentraleSupélec et l'Université de Paris-Saclay leur permettront de mener des projets ambitieux qu'elles ne peuvent réaliser seules, et qui garantiront leur avenir. A long terme, notre objectif est que CentraleSupélec soit le nœud « central » d'un réseau mondial d'implantations interconnectées dans les principaux pays développés et émergents »

Hervé Biauxser, Directeur de CentraleSupélec

Chiffres Clefs CentraleSupélec

- 1 Budget de 95 Millions d'euros
- 4780 étudiants dont 3500 élèves ingénieurs
- 30% d'élèves internationaux
- 500 doctorants
- 70 post-doctorants
- 67 chercheurs
- 300 enseignants chercheurs
- 70 enseignants
- 482 personnels non enseignants
- 15 Chaires de recherche et enseignement
- 15 laboratoires et équipes de recherche
- 553 publications de rang A (source Web of Science)
- 23,7 Millions de CA recherche
- 300 programmes de Formation continue pour un CA de 10 Millions
- 124 entreprises partenaires dont plus de 20 PME/ETI
- 193 universités étrangères partenaires dans 45 pays
- 80 accords de doubles diplômes
- Plus de 31000 diplômés en activité

Contacts Presse

Alexandrine URBAIN

Directrice de la communication

Etienne DAGES-DESRANGES

Responsable de la communication externe et des relations presse

Courriel : etienne.dages-desgranges@ecp.fr

Ligne directe : 01 41 13 14 74

www.centralesupelec.fr

<https://twitter.com/CentraleSupélec>
